Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

ID: 026-212602866-20220603-DEL202234-DE

## COMMUNE DE ROUSSIEUX DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 - 016

Délibération N° DEL 2022 3 4

Séance du 3 juin 2022

Date de convocation: 17/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 juin à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine GIREN Didier,, MILLOT Lukas <u>Etaient excusés</u>: Mme, M. STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier

## Objet : Aide financière pour rénovation logement communal

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 03/03/2022 la commune de ROUSSIEUX adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de ROUSSIEUX projette des travaux sur le bâtiment communal, consistant notamment à sa rénovation

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 60 000 € HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation du logement communal
- de céder à Territoire d'énergie Drôme SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX le 3 juin 2022 Le Maire,